

Dossier de presse

Cap Retraite, préparer sa retraite simplement

Sommaire

- Communiqué de presse 1
Cap retraite : le rendez-vous incontournable pour obtenir toutes les informations sur la préparation à la retraite
- Le salon Cap Retraite 2
C'est, être conseillé de façon personnalisée et rencontrer les principales Caisses de retraite en un même lieu
- Le relevé de carrière : de quoi s'agit-il ? 3
Pièce maîtresse du dossier retraite pour son calcul, il est le reflet exact de la vie professionnelle.
- Le droit à l'information 4
- Panorama des régimes de retraite en France 6
- Assurance Retraite - Assurance Maladie : 8
la Carsat, régime de base des salariés du secteur privé
- Le RSI - régime social des indépendants : 9
artisanat, commerce et industrie
- La MSA : 10
le régime des exploitants et salariés agricoles
- L'ARRCO : le régime complémentaire des salariés 11
- PREMALLIANCE : régime complémentaire 12

Carsat Auvergne

Cité administrative - Rue Pélissier
63036 Clermont-Ferrand Cedex 9

www.carsat-auvergne.fr

Contact presse : Myriam Chauvet - Tél. : 04 73 42 82 08
myriam.chauvet@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Communiqué de presse

Octobre 2011

Retraite ■ Un salon de préparation à la retraite pendant deux jours à Issoire

Un salon pour bien préparer le cap de la retraite

L'Assurance Retraite Auvergne organise avec ses partenaires le RSI, la MSA, le Cicas et Prelliance, un salon de préparation à la retraite les mardi 25 et mercredi 26 octobre 2011 à la Halle aux Grains à Issoire. Ouverture de 9 h à 18 h sans interruption - Entrée gratuite - Accueil sans rendez-vous

Cap Retraite, salon de préparation à la retraite, permet aux futurs retraités d'être conseillés de façon personnalisée et rencontrer les principales Caisses de retraite en un même lieu. Les 25 et 26 octobre, les professionnels des principaux organismes de retraite fourniront des renseignements individuels à leurs visiteurs. Sont donc réunis : le régime des indépendants artisanat, commerce et industrie (RSI Auvergne), des exploitants et salariés agricoles (MSA), des salariés du secteur privé (l'Assurance Retraite Auvergne), le CICAS du Puy-de-Dôme et Premalliance pour la retraite complémentaire.

Concrètement, des conseillers-retraite sont à la disposition des assurés pour les informer sur leurs droits, vérifier et régulariser leur carrière, délivrer, dans la mesure du possible, une estimation de leur future retraite, les orienter sur les formalités à accomplir ou encore constituer leur dossier retraite sur place.

Cap retraite constitue ainsi le rendez-vous incontournable pour obtenir toutes les informations sur la préparation à la retraite. Outre l'avantage pour les futurs retraités et retraités de rencontrer leurs Caisses en un lieu unique, ce salon répond surtout à l'objectif prioritaire de chacune envers ses publics : permettre un passage à la retraite simple et sans incident.

Ma retraite, quand et par où commencer ? J'ai cotisé à plusieurs régimes, comment faire ? Et après ? Combien vais-je percevoir ? Autant de questions auxquelles les experts de la retraite répondront pendant ces deux jours.

The poster has a blue background. At the top, it reads 'Salon de préparation à la retraite' in yellow and white. Below this is a photograph of a smiling couple, a woman in a white dress and a man in a red shirt. The 'Cap RETRAITE' logo is overlaid on the photo. At the bottom, the text 'ISSOIRE' is in white, followed by 'Halle aux Grains' and 'Place de la Halle' in smaller white text. The dates '25 et 26 octobre 2011' and time 'de 9 h à 18 h' are also in white. At the very bottom, there are logos for 'Assurance Retraite Auvergne', 'cicas', 'RSI', and 'MSA'.

Le salon Cap retraite

L'Assurance Retraite Auvergne organise chaque année dans les principales villes de la région des salons de préparation à la retraite à destination des futurs retraités et retraités. Ces rencontres "Cap Retraite" sont mises en place avec la participation des autres organismes de retraite. Cette année, c'est à Issoire que se déroule ce grand rendez-vous retraite.

OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none"> > Informer le public sur les différents régimes de retraite et sensibiliser les futurs retraités sur la nécessité de rencontrer leurs Caisses le plus tôt possible. > Pendant le salon, les visiteurs obtiendront des renseignements personnalisés et les conseillers-retraite pourront leur proposer une estimation de leur future retraite.
CAISSES DE RETRAITE PRÉSENTES	<ul style="list-style-type: none"> > Assurance Retraite Auvergne : régime général des salariés du secteur privé > CICAS (ARRCO) : régime complémentaire > MSA : régime des exploitants et salariés agricoles > RSI Auvergne : régime des indépendants (artisanat, commerce et industrie) > Prémalliance : : régime complémentaire
PUBLIC CIBLÉ	> Futurs retraités
LIEU	> Halle aux Grains , place de la Halle à Issoire
DATE	> mardi 25 et mercredi 26 octobre 2011
HORAIRES	<ul style="list-style-type: none"> > De 9 h à 18 h sans interruption > Entrée gratuite - accueil sans rendez-vous
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> > 6 stands Assurance Retraite Auvergne > 2 stands MSA > 2 stands RSI > 2 stands CICAS (ARRCO) > 1 stand Prémalliance <p>Munis d'un ticket numéroté par régime(s) de retraite sollicité(s), remis à l'accueil du salon, les visiteurs sont reçus en entretien individuel par les conseillers-retraite et peuvent obtenir informations et conseils personnalisés sur leur future retraite.</p> <p>Ils peuvent également être informés sur l'offre de service en action sociale de Prémalliance.</p>

Le relevé de carrière : de quoi s'agit-il ?

Tous les salariés (anciens ou actuels) du **Régime général de la Sécurité sociale** peuvent, à **tout moment**, obtenir un relevé de carrière pour connaître leur situation. Il suffit de le demander par écrit à l'Assurance Retraite de leur lieu de résidence, auprès de ses différents sites d'accueil ou encore de le visualiser sur Internet sur www.carsat-auvergne.fr
Cap Retraite donne aussi l'occasion de l'obtenir.

Que retrouve-t-on sur le relevé de carrière ?

Dès le premier versement de cotisations d'un salarié, l'Assurance Retraite ouvre un compte individuel à son nom. Ce compte est alimenté chaque année à partir des déclarations annuelles de données sociales transmises par l'(ou les) employeur(s) à l'Assurance Retraite. Ces informations permettront, le jour venu, de fournir un relevé de carrière complet à chaque salarié, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs dans des régions différentes au cours d'une même année.

Le relevé de carrière doit être **le reflet du compte individuel, donc de l'activité salariée de l'assuré**. Figurent les salaires reportés au compte avec les montants revalorisés et le nombre de trimestres retenus pour le calcul de la retraite ainsi que :

- > les coordonnées du salarié (nom, prénom et numéro de Sécurité sociale) ;
- > les données du Régime général et celles des autres régimes (s'il y a lieu) ;
- > les reports de salaires pour les régimes étrangers ;
- > les références des employeurs et les dates d'emploi ;
- > la nature des périodes autres que salariées (chômage, maladie...) ;
- > les périodes lacunaires et/ou incomplètes (sauf en début et fin de carrière) ;
- > l'information sur les règles en vigueur concernant les salaires ne validant pas un trimestre ou l'écrêtement des trimestres (nombre de trimestres supérieur à 4 par année civile).

À quoi sert-il ?

Le relevé de carrière permet de déterminer les trois éléments qui servent au **calcul de la future retraite**, à savoir :

- > le salaire de base des salaires annuels ;
- > la durée d'assurance au Régime général de la Sécurité sociale ;
- > le taux en fonction du nombre total de trimestres tous régimes de base confondus.

Quand le demander ?

Chaque salarié peut à tout moment, **quel que soit son âge**, demander son relevé de carrière à un conseiller-retraite ou le visualiser en ligne sur Internet (service personnalisé et sécurisé). Ce service est gratuit. Il est important de vérifier régulièrement que tous les salaires soumis à cotisations figurent sur le relevé en cas de changements d'employeurs.

Mais c'est surtout **à partir de 52 ans qu'il est conseillé de demander un relevé de carrière** à sa caisse de retraite. En effet, si le relevé de carrière est à jour avant la date de la retraite, l'étude des droits est facilitée et le passage à la retraite simplifié. Quatre mois avant le départ, l'assuré doit simplement déposer une demande de retraite.

Quelques conseils pratiques

Pour améliorer la tenue du compte de l'assuré et de faciliter ses démarches au moment de son départ en retraite, l'Assurance Retraite préconise de :

- > fournir à l'employeur les informations exactes, notamment le numéro de Sécurité sociale ;
- > demander, de temps en temps, le relevé de carrière pour faire le point et vérifier que tous les salaires correspondant aux périodes d'activité salariée ont été reportés sur le compte retraite ;
- > conserver tous les documents concernant la carrière qui permettront, en cas d'anomalie, de mettre à jour le compte : bulletins de salaires, certificats de travail, certificat de service militaire, décomptes ASSEDIC, justificatifs d'indemnités maternité, maladie, attestation de congé parental.

Le droit à l'information

La loi du 21 août 2003 a créé un droit appelé "Droit à l'information individuelle" des assurés sur leur retraite. Il se traduit par l'envoi d'un courrier adressé à chacun (*après les phases de montée en charge progressive des envois par année de naissance*) tous les 5 ans à partir de ses 35 ans. Ce courrier, commun pour tous les organismes de retraite obligatoires, récapitule l'ensemble des droits et comporte – à partir de 55 ans – une estimation du montant de la future retraite.

Le courrier contient un document différent selon l'âge :

- **un relevé de situation individuelle** pour les assurés âgés de 35, 40, 45 et 50 ans ;
- **une estimation indicative globale** à 55 ans puis tous les 5 ans jusqu'au départ en retraite.

Assurés concernés en 2011 : ceux nés en 1951, 1954, 1955, 1956, 1961, 1966, 1971 et 1976

La 5^e campagne d'information se déroule entre août et novembre. Plus de 4 millions d'assurés reçoivent à domicile un courrier commun de leurs organismes de retraite sans aucune démarche de leur part. 4 générations doivent recevoir leur document d'information en 2011 :

> les assurés nés en 1961, 1966, 1971 et 1976 reçoivent un relevé de situation individuelle qui récapitule les droits acquis auprès des différents régimes de retraite obligatoire, de base et complémentaire ;

> les assurés nés en 1951, 1954, 1955 et 1956 reçoivent une estimation indicative globale qui ajoute au relevé une évaluation du montant de la retraite totale en fonction de différents âges de départ.

Tous les droits à retraite en un seul courrier

→ Le relevé de situation individuelle : que comporte-t-il ?

Il fournit un certain nombre d'éléments obligatoires :

- la liste de l'ensemble des régimes dans lesquels l'assuré a acquis des droits à retraite avec indication de la date de début et de fin du passage dans chaque régime ;
- les éléments de rémunération pris en compte ou susceptibles d'être pris en compte pour le calcul de la retraite ;
- la durée d'assurance ou le nombre de points acquis (selon les régimes concernés) ;
- les informations relatives à des périodes ou à des événements qui ne peuvent être rattachés à une année donnée et/ou sont susceptibles d'avoir une influence sur l'âge requis pour le versement ou sur le montant de la retraite. Il peut s'agir, par exemple, des enfants ou de la période de service militaire.

→ L'estimation indicative globale : à partir de quoi est-elle réalisée ?

Elle comprend 2 grands types d'informations : les informations reprises du relevé de situation individuelle et une estimation du montant total de chacune des retraites.

Le montant estimatif de la retraite est calculé à différents âges de départ possibles entre 60 et 65 ans. Ils sont indiqués à titre d'exemple, rien n'oblige l'assuré à partir aux dates figurant sur ce document.

Cette estimation est établie en tenant compte d'une stabilité des revenus jusqu'au moment du départ à la retraite, d'un maintien de la réglementation en vigueur au jour du calcul et de l'évolution des données économiques (salaires, prix) prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale et le Conseil d'orientation des retraites (COR).

Panorama des régimes de retraite en France

RETRAITES DE BASE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

SALARIÉS

Salariés
de l'agriculture ▶

MSA
Mutualité sociale agricole

+

ARRCO
Retraite
complémentaire
des salariés

AGIRC
Retraite
complémentaire
des cadres

Salariés
de l'industrie,
du commerce
et des services ▶

Assurance Retraite
Régime général de la
Sécurité sociale

+

Agents non titulaires
de l'État et des
collectivités publiques ▶

+

IRCANTEC

Personnel navigant
de l'aviation civile ▶

+

CRPN

Salariés relevant
d'entreprises
ou de professions
à statut particulier ▶

Banque de France, Retraite des Mines, CNIÉG (Gaz-Élec.), CRPCF (Comédie française), CRPCEN (Clercs et employés de notaires), ENIM (Marins), Opéra de Paris, Port autonome de Strasbourg, CRP RATP, CRP SNCF

FONCTIONNAIRES

Fonctionnaires,
Magistrats, militaires ▶

SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

RAFP
Retraite
additionnelle

Agents de la fonction
publique territoriale
et hospitalière ▶

CNRACL
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Ouvriers de l'État ▶

FSPOEIE
Fonds spécial des ouvriers des établissements de l'État

RETRAITES DE BASE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

NON SALARIÉS

Exploitants agricoles ▶

MSA
 Mutualité sociale agricole

Artisans,
 commerçants
 et industriels ▶

RSI
 Régime social des Indépendants

Professions libérales ▶

CNAVPL
 Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
 Retraite de base + complémentaire + supplémentaire selon les sections professionnelles
CRN (notaires), **CAVOM** (officiers ministériels), **CARMF** (médecins),
CARCDSF (dentistes et sages-femmes), **CAVP** (pharmaciens),
CARPIMKO (infirmiers, kinésithérapeutes...), **CAVP** (vétérinaires),
CAVAMAC (agents d'assurance), **CAVEC** (experts-comptables),
CIPAV (architectes et professions libérales diverses)

CNBF (avocats)
 Caisse nationale du Barreau français

Artistes, auteurs
 d'œuvres originales ▶

Assurance Retraite
 Régime général de la Sécurité sociale

+

IRCEC
 Retraite complémentaire

Patrons pêcheurs
 embarqués ▶

ENIM

Membres des cultes ▶

CAVIMAC

Président : **en attente de désignation**

Directeur : **Yves GALÈS**

Depuis que les Cram sont devenues Carsat, (Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail), elles ont repris en propre la gestion de l'assurance retraite que leur déléguait jusqu'alors la Cnav et ce, dans leur cadre territorial. Elles conservent leurs missions relatives à l'Assurance Maladie Risques Professionnels et le Service social.

La Carsat Auvergne compte parmi les acteurs économiques les plus importants de la région :

- > par le nombre d'emplois qu'elle assure (plus de 500) ;
- > par les rapports qu'elle entretient avec les entreprises et les collectivités territoriales ;
- > par les sommes qu'elle redistribue (plus de 2 milliards d'euros).

Carsat Auvergne, la double assurance : garantir la retraite, protéger la santé.

Dans le domaine de l'Assurance Retraite



Préparer et accompagner la **RETRAITE**

Simplifier pour les entreprises et améliorer pour tous la qualité des données sociales

La Carsat propose conseil et assistance aux entreprises pour leur permettre d'établir leur déclaration annuelle des données sociales (DADS) dans les meilleures conditions. Elle centralise le recueil des données sociales et assure la redistribution des informations à ses partenaires sociaux et fiscaux.

Gérer les comptes retraite des salariés

Dès le 1^{er} emploi, même saisonnier, l'Assurance Retraite ouvre un compte individuel retraite pour chaque salarié. À partir des déclarations des données sociales que lui adressent chaque année employeurs et organismes sociaux, elle enregistre sur ce compte salaires et cotisations versés (*près de 2,31 millions d'enregistrements*).

Préparer et calculer la retraite

Elle aide les futurs retraités à préparer leur retraite et instruit leurs dossiers (*Près de 30 000 nouvelles attributions de retraite ; 96,1 % des dossiers payés dans le mois suivant la 1^{re} échéance due, hors conventions internationales ; + de 3,5 millions de paiements*). 7 agences retraite et 38 points d'accueil dans la région.

Payer les retraites et participer à l'amélioration du bien-être des retraités

L'Assurance Retraite assure le paiement mensuel des retraites (*299 844 retraités en 2010*). Elle favorise l'adaptation des retraités à leur nouvelle vie et leur maintien à domicile dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie (*près de 8,75 millions d'€*).

Dans le domaine de l'Assurance Maladie

Agir pour la **SANTÉ**



→ **au travail** (prévention des risques professionnels)

Aider à prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

L'Assurance Maladie Risques Professionnels assure une mission de conseil, d'expertise et d'information : diagnostic et analyse des risques, promotion de politiques de prévention, mise à disposition d'outils d'information, actions de formation...

et gérer l'assurance "accidents du travail" : calcul du coût du risque professionnel et notification à chaque entreprise du taux de sa cotisation annuelle (*près de 45 000 dossiers employeurs gérés*).

→ **et au quotidien**



Accompagner les personnes en difficulté

L'Assurance Maladie Service social facilite l'accès aux soins, favorise l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et intervient dans la prévention et le traitement de la dépendance des personnes âgées et/ou handicapées.



+



+



=



Le RSI : Régime Social des Indépendants

Le Régime Social des Indépendants – RSI – est né en 2006 de la fusion des organismes de protection sociale des chefs d'entreprise indépendants (AMPI, AVA, ORGANIC).

Le RSI assure la gestion de la protection sociale obligatoire de plus de 5,6 millions de chefs d'entreprise indépendants – actifs et retraités – artisans, commerçants, industriels, professionnels libéraux et de leurs ayants droit.

Depuis le 1er janvier 2008, il est l'interlocuteur social unique des indépendants de l'artisanat et du commerce pour toutes leurs cotisations et contributions sociales.

Quelles sont les missions du RSI ?

- L'affiliation,
- Le recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles :
 - * *maladie-maternité,*
 - * *retraite de base,*
 - * *invalidité-décès,*
 - * *CSG-CRDS,*
 - * *indemnités journalières,*
 - * *retraite complémentaire,*
 - * *allocations familiales,*
- Le versement des prestations
 - * *maladie-maternité,*
 - * *retraite de base,*
 - * *invalidité-décès,*
 - * *indemnités journalières,*
 - * *retraite complémentaire,*
- L'action sanitaire et sociale en faveur des actifs et des retraités,
- Le contrôle médical,
- La médecine préventive.

Retraite de base et retraite complémentaire

Depuis 1973, le régime de retraite de base des artisans et des commerçants est aligné sur le régime général des salariés. Il est géré en répartition et fondé sur la solidarité nationale.

Il garantit des pensions égales à celles des salariés non cadres du secteur privé pour une durée et un niveau de cotisations identiques.

La retraite de base est revalorisée chaque année par les pouvoirs publics.

La retraite complémentaire obligatoire des artisans a été créée en 1979.

La retraite complémentaire obligatoire des commerçants a été créée au 1^{er} janvier 2004.

Elles sont gérées suivant le principe de la répartition avec constitution d'une réserve de sécurité qui garantit à long terme l'équilibre de ces deux régimes. Elles fonctionnent selon les mêmes principes que les régimes de retraite complémentaires des salariés.

Le RSI présent sur le salon Cap RETRAITE pour :

- Conseiller le chef d'entreprise dans ses démarches,
- Envisager, avec lui, les modalités de départ en retraite,
- Accompagner et orienter le chef d'entreprise dans sa demande de retraite,
- Expliquer le mode de calcul de la retraite des indépendants,
- Plus généralement, lui apporter des explications personnalisées sur sa couverture sociale, retraite et santé.

MSA : le régime agricole

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la protection sociale de 4,3 millions de personnes - actives ou retraitées de l'agriculture. Elle est le 2^e régime de Sécurité sociale en France. Institution mutualiste privée, chargée d'une mission de service public, la MSA remplit son rôle fondamental d'organisme de protection sociale globale et propose, en outre, une gamme de services diversifiés pour répondre aux besoins de ses adhérents dans des domaines variés.

Le rôle de la MSA

> Encaissement des cotisations

- La MSA procède à l'affiliation des personnes exerçant une activité agricole.
- Elle calcule les cotisations et en assure l'encaissement.

> Versement des prestations pour toutes les branches de la protection sociale : santé, famille et retraite

- La MSA rembourse les frais de soins occasionnés par la maladie, l'accident et la maternité et verse des indemnités journalières aux salariés et aux exploitants agricoles en cas d'arrêt de travail.
- Elle assure le paiement des pensions d'invalidité et des retraites aux exploitants et aux salariés agricoles.
- Elle paie les prestations familiales.

Les autres missions de la MSA

> La prévention

Son objectif est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les conseillers en prévention et les médecins du travail collaborent afin de s'assurer que les mesures de prévention soient appliquées.

> La médecine du travail

Elle a un caractère obligatoire pour les salariés et les apprentis en activité du régime social agricole.

> Le contrôle médical et dentaire

Le contrôle consiste principalement à apprécier l'état de santé de l'assuré ainsi que sa capacité de travail, à se prononcer sur la nature des soins, les interruptions de travail et l'application de la tarification des honoraires. Il donne également des avis en matière de distribution de soins (contrôle des prescripteurs de service de santé) et en matière d'hospitalisation.

L'action sanitaire et sociale

La MSA définit une politique d'action sanitaire et sociale qui s'articule autour des points suivants :

- > l'appui à l'insertion des publics en difficulté ;
- > l'accompagnement des jeunes ;
- > le développement d'une politique familiale et de l'enfance ;
- > la contribution à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
- > la conduite d'une politique en faveur des personnes âgées.

La MSA sur internet : pour plus d'informations sur les services de la MSA, pour faciliter vos démarches administratives... Rendez-vous sur le site : www.msa-auvergne.fr

ARRCO (le CICAS) : le régime complémentaire des salariés

Fondements

Les institutions de retraite complémentaire ont été créées par des conventions collectives ou des accords signés par les partenaires sociaux (organisations patronales et organisations syndicales de salariés), construction originale en Europe.

Mise en place par l'accord du 8 décembre 1961, l'Arrco est devenue au 1^{er} janvier 1999 une fédération d'institutions gérant un seul régime de retraite complémentaire.

Généralisation

La loi de 1972 fait obligation à tous les salariés relevant du régime général de Sécurité sociale d'être affiliés à une institution de retraite complémentaire. En conséquence, le champ d'application de l'Arrco s'est étendu progressivement :

- > aux salariés "cadres" sur leur rémunération limitée au plafond ;
- > aux salariés des départements d'Outre Mer ;
- > aux salariés de l'agriculture.

Aujourd'hui, la retraite complémentaire est généralisée et concerne la totalité des salariés du secteur privé.

En 2009, la retraite complémentaire ARRCO et AGIRC est gérée par 27 caisses de retraite Arrco et 18 caisses de retraite Agirc, au sein de 20 groupes de protection sociale, et leurs fédérations. Assurer la pérennité du régime et la compensation financière, mettre en œuvre une coordination administrative des droits à la retraite et une coordination de l'action sociale sont les principales missions confiées par les partenaires sociaux.

Les Centres d'Information, de conseil et d'accueil des salariés (CICAS) ont été créés par l'Arrco en 1971 dans chaque département (au nombre de 100 en France avec plus de 600 lieux de permanences).

Un service gratuit pour :

- > INFORMER sur toutes les questions relatives aux régimes de retraite complémentaires Arrco, Agirc et Ircantec ;
- > RENSEIGNER sur les droits personnels et les droits de réversion ;
- > AIDER à constituer le dossier et à le diriger vers l'institution compétente ;
- > CONSEILLER pour l'obtention d'aides éventuelles sur les fonds sociaux des caisses.

Activité des CICAS en 2009

- > **540 000** visites ;
- > **656 300** dossiers soit :
 - 460 400** dossiers pour l'Arrco ;
 - 101 600** dossiers pour l'Agirc ;
 - 94 300** dossiers pour l'Ircantec.

Données chiffrées Arrco en 2009

- > Cotisations **34,39 Md€**
- > Allocations versées **41,47 Md€**
- > Allocations à la charge du régime **34,30 Md€**
- > Dépenses d'action sociale **311,8 M€**
- > Age moyen de départ à la retraite **61 ans et 3 mois**

*Part de l'Arrco dans les dépenses vieillesse totales en France : **16,4 %***

PREMALLIANCE, AG2R LA MONDIALE

C'est en 1998, que Prémalliance adopte cette nouvelle enseigne en concrétisant le rapprochement du Groupe Prado à Marseille et de la Cipra-Capicaf à Grenoble rejoints en 1999 par Igirca (Clermont-Ferrand) et en 2002 par Irso-Apso.

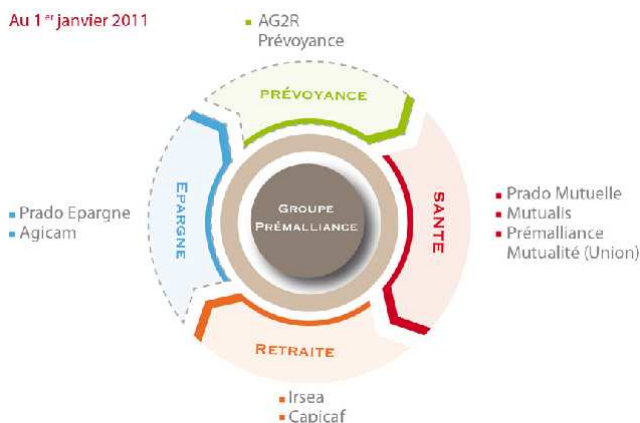
Aujourd'hui, Prémalliance est un groupe d'assurance de protection sociale, paritaire et mutualiste de premier plan qui mène ses activités de retraite, prévoyance, santé et épargne principalement dans le Sud de la France. Il développe également une politique d'action sociale au bénéfice de ses adhérents.

Depuis 2005, Prémalliance est engagé dans un partenariat stratégique avec AG2R La Mondiale dont l'objectif est la fusion des deux groupes au 31 décembre 2012.

A travers ses différentes implantations régionales et un effectif de près de 1 000 collaborateurs animés de valeurs d'humanisme, de solidarité, d'écoute, de disponibilité et d'efficacité, Prémalliance couvre les besoins des assurés à chaque moment de leur vie.

Que fait Prémalliance ?

Au 1^{er} janvier 2011



Complémentaire Santé	Prévoyance
<p>Découvrez un autre visage de la Mutuelle!</p> <p>→ Vous êtes accepté à tout âge, sans questionnaire de santé. Nous nous engageons à ne jamais interrompre votre protection quelles que soient vos dépenses.</p> <p>→ Une vraie sécurité pour vous!</p>	<p>Vivre plus longtemps et vivre mieux!</p> <p>→ Nous sommes de plus en plus nombreux à profiter activement d'une avancée en âge dans de bonnes conditions.</p> <p>→ Cependant, le fait de «bien vieillir» n'exclut pas de prendre certaines précautions.</p>
Retraite	Epargne
<p>Nous vous rendons la retraite plus simple et plus agréable!</p> <p>→ Comprendre la Retraite et son fonctionnement,</p> <p>→ En savoir plus sur nos services</p> <p>→ Connaître vos démarches à effectuer.</p>	<p>Epargnez en toute tranquillité avec l'Assurance-Vie!</p> <p>→ Pour se constituer une épargne à moyen ou long terme, ou transmettre un patrimoine, l'assurance-vie est un des produits les plus avantageux en matière de fiscalité.</p>

PREMALLIANCE C'EST AUSSI :

83 838 contrats d'entreprises avec cotisants en Retraite Complémentaire couvrant 778 654 salariés cadres et non cadres, ainsi que 511 490 allocataires (cadres et non cadres).

34 892 contrats d'entreprises en Prévoyance et Santé Collectives souscrits par 238 209 cotisants. 89 987 personnes assurées en Santé Individuelle.

Quelques chiffres



AG2R LA MONDIALE



Agence AG2R LA Mondiale
 23 rue St Herem
 63000 Clermont-Ferrand